

S O M M A I R E

A - CALCUL DES REMUNERATIONS DE MOBILITE INTERNATIONALE

Généralités	A10
■ La rémunération : élément clé d'une politique de mobilité internationale	A10
■ La rémunération : domaine de la pratique	A11
■ Techniques inhabituelles dans la gestion des ressources humaines traditionnelles	A12
Mise en place d'une politique de rémunération	A20
■ Nécessité d'une politique structurée	A20
■ Système d'équivalence	A21
■ Exemple de système d'équivalence	A22
■ Choix des orientations générales de la politique de rémunération	A23
■ Limites à l'exonération monétaire - Exemple	A24
Salaire de base	A30
■ Première solution : salaire du pays d'origine	A30
■ Deuxième solution : salaire du pays d'accueil	A31
■ Troisième solution : salaire international	A32
■ Quatrième solution : panachage des différentes méthodes	A33
Primes de mobilité	A40
■ Méthodologie	A40
■ Exemples de primes de mobilité	A41
Sommes destinées à compenser un surcoût d'expatriation	A50
■ Différentiels - Définition	A50
■ Différentiel du coût de vie	A51
■ Principaux fournisseurs d'indices	A52
■ Egalisation fiscale / sociale	A53
■ Logement	A54
Prise en charge des dépenses liées à la décision d'expatrier	A60
■ Dépenses de mobilité	A60
■ Compensation des surcoûts liés à la situation familiale	A61
Avantages en nature	A70
■ Avantages matériels	A70
■ Avantages immatériels	A71

Mise en application des principes A80

- Méthodes de calcul A80
- Première étape : calculer le salaire net garanti de mobilité A81
- Deuxième étape : calculer le salaire brut à verser A82

B - GESTION ET ADMINISTRATION DES REMUNERATIONS DE MOBILITE INTERNATIONALE

Lieux de paiement B10

- Détermination du lieu de paiement B10
- Pratiques les plus courantes B11
- Calcul de la part pays d'accueil B12
- Calcul de la part pays d'origine B13
- Principaux prestataires B14

Réévaluation de la rémunération B20

- Révision annuelle B20
- Prise en compte d'éléments exceptionnels B21
- Autres cas de révision B22

Clauses de l'avenant de mobilité B30

- Clause spécifique de rémunération B30
- Clause type de l'avenant B31
- Dispositions des conventions collectives B32
- Directive du Conseil du 14 octobre 1991 B33

CSG - CRDS B40

- Situation depuis l'ordonnance du 2 mai 2001 B40
- Dossier fiscal individuel des salariés détachés exonérés B41
- Ordonnance n° 2001-377 du 2 mai 2001 B42

Bulletins de paie B50

- Difficulté pratique B50
- Forme du bulletin de paie B51
- Paiement de tout ou partie de la rémunération en France B52
- Paiement de l'intégralité de la rémunération dans le pays d'accueil B53

Retenue à la source de l'impôt B60

- Salariés envoyés à l'étranger : retenue à la source du pays d'accueil sur les sommes versées localement B60
- Salariés impatriés en France : retenue à la source de l'impôt français B61
- Retenue à la source de l'impôt français B62

Participation - Intéressement	B70
■ Droits des salariés	B70
■ Modalités pratiques	B71
■ Régimes social et fiscal des sommes épargnées	B72
■ Textes applicables	B73
■ Circulaire interministérielle du 22 novembre 2001 relative à l'épargne salariale	B74
Taxes assises sur les salaires	B80
■ Taxe sur les salaires	B80
■ Autres taxes assises sur les salaires	B81
DADSU	B90
■ Réglementation applicable	B90
■ Remplir en pratique la DADSU	B91
■ Texte applicable	B92
C - OPTIMISATION DES REMUNERATIONS DE MOBILITE	
Missions de moins de 183 jours (fiscalité France)	
<i>Versement de sursalaires exonérés d'impôts</i>	C10
■ Bénéficiaires et conditions d'exonération	C10
■ Conséquences des exigences de la direction générale des impôts	C11
■ Modèle d'attestation de séjour à l'étranger	C12
Indemnités forfaitaires de grand déplacement - Indemnités liées à la mobilité et cotisations sociales France	C20
■ Définitions	C20
■ Missions de moins de 3 mois dans un même lieu	C21
■ Missions au-delà de trois mois	C22
■ Dépassement des limites d'exonération	C23
■ Limites d'exonération - Barème au 1 ^{er} janvier 2009	C24
■ Autres indemnités ou primes versées à l'occasion d'une mobilité à l'étranger	C25
Utilisation de la législation fiscale du pays d'accueil	C30
■ Principes généraux	C30
■ Exemple 1 : Mobilité aux Pays-Bas - La "30% Rule"	C31
■ Exemple 2 : Mobilité à Singapour - Le régime des "Areas representatives"	C32
Rémunérations partagées	C40
■ Principes généraux	C40
■ Contraintes de mise en oeuvre	C41
■ Conséquences fiscales	C42

Régime de protection sociale	C50
■ Rappel des principes	C50
■ Détachement au sens protection sociale	C51
■ Conventions et accords internationaux	C52
- <i>EEE - Règlement CE n° 574-72</i>	<i>C52.1</i>
■ Liste des conventions ou accords internationaux	C53
■ Durée de détachement	C54
■ Expatriation	C55
■ Systèmes de protection sociale	C56
■ Choix du statut au regard de la rémunération	C57
■ Comparaison des coûts - Exemples	C58

D - ADRESSES UTILES

Prestataires utiles	D1.1
■ Fournisseurs d'indices	D1.1
■ Sociétés de déménagement	D1.1
■ Sociétés de relocation	D1.1
■ Prestataire d'acculturation	D1.2
Institutions diverses	D2.1
Ambassades	D3.1
■ Ambassades des pays de l'Union Européenne en France	D3.1
■ Ambassades de France dans l'Union Européenne	D3.3

E - INDEX ALPHABETIQUE